





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-349**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246916-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES (CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame VINCENTI Fabienne, Madame CANUET Joëlle

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES (CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'éducation ;

**VU** le décret n°2022-305 du 1<sup>er</sup> mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureau et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine ;

**VU** la délibération N° DL.2022-397 relative à l'adhésion au CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite participer au programme CUBE.Ecoles. Il s'agit d'un dispositif porté par le CEREMA, et destiné aux bâtiments scolaires gérés par les communes.

Le concept repose sur une approche participative des écoles. Il est organisé sous forme de défi pour que les équipes scolaires puissent mettre en œuvre des activités de sensibilisation sur le développement durable et les économies d'énergie au sein de leur école.

L'objectif est de faire découvrir de façon ludique et pédagogique les enjeux liés à l'énergie, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs et intervenants dans les bâtiments scolaires. Le challenge regroupe 6 écoles, qui constituent une « grappe ». Dans chaque école, une équipe projet se constitue avec le personnel éducatif et/ou périscolaire, tout en impliquant les services en charge de la gestion et maintenance des bâtiments scolaires.

L'intervention du CEREMA se déroule sur une année scolaire au cours de laquelle des réunions et ateliers sont organisés pour accompagner le changement des pratiques en mobilisant les occupants sur les bons usages. Des outils pédagogiques sont également mis à disposition pour sensibiliser les élèves et actionner des leviers d'économies d'énergie. L'intervention du CEREMA se poursuit ensuite sur 4 années, avec un suivi de la consommation d'énergie.

En résumé, ce programme vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics scolaires en agissant sur :

- l'accompagnement au changement de comportements à travers la sensibilisation sur les usages de l'énergie dans les bâtiments
- l'optimisation de la régulation de certains équipements du système électrique des bâtiments scolaires.

CUBE.Ecoles est un programme financé par la FNCCR dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 1 000,00 € HT.

**CONSIDERANT** que la Ville d'Aix-en-Provence souhaite contribuer à l'effort national défini par le gouvernement de réduction de 10 % de la consommation énergétique globale ;

Que les établissements scolaires représentent environ 30% des consommations énergétiques de la ville, et que la situation de crise énergétique conduit à l'augmentation très importante du coût de l'énergie, impliquant que la Ville d'Aix-en-Provence active tous les leviers nécessaires à la réduction des consommations énergétiques ;

Que par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence a déjà engagé un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments administratifs et en particulier de ses écoles, et que ce challenge qui s'inscrit en complémentarité du programme de travaux, est une opportunité de travailler avec les élèves de certains établissements sur la durée, en synergie avec les programmes éducatifs afin de changer les comportements pour impacter la consommation des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Et que par conséquent, il revient à la Ville d'Aix-en-Provence de soutenir financièrement la participation à ce challenge des établissements sélectionnés.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'un montant total de 6 000,00 € HT qui sera attribué aux établissements scolaires, pour le soutien à la participation de six écoles aixoises au challenge national d'économie d'énergie CUBE.ECOLES, pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- **AUTORISER** le versement sur la ligne de crédit de la Direction Générale des Services qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-349 - INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES  
(CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE  
SCOLAIRE 2023-2024-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»